

ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT SECOND DEGRE

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés;
Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur;
Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 30 septembre 2021 relative aux postes publiés au titre de la campagne emploi 2022 ;
Vu la note de service du 30-6-2021 parue dans le bulletin officiel n°29 du 22 Juillet 2021 ;

La Présidente de l'université Paris-Saclay

DECIDE

ARTICLE 1^{er} La constitution d'une commission d'établissement pour le poste n°180 à l'IUT d'Orsay.

ARTICLE 2 La commission est composée de :

M. HUGUET Florian	Président
Mme GRASSER Laetitia	Vice-Président
M. GUILBAUD Thierry	Vice-Président
Mme ALBERGE Florence	Titulaire
Mme BONOSE Myriam	Titulaire
Mme FARANG-HARIRI Banafsheh	Titulaire
M. KASPERSKI Guillaume	Titulaire
M. MARSOT Nicolas	Titulaire
Mme MIGAN-DUBOIS Anne	Titulaire
Mme CARTIER Anne	Titulaire
M. REAUX David	Titulaire
M. RONDIN Loïc	Titulaire
M. PESTY François	Suppléant
Mme CARNIS Aurélie	Suppléante

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 09/05/2022

Université Paris Saclay
Direction Générale des Services
Adjointe en charge des RH
Laurence LOMBARD

La Présidente de l'Université Paris-Saclay


Professeur Sylvie RETAILLEAU